

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 13 h 15, le 23 février 2017.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la préfet Louise Brunet, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la préfet Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la conseillère Natacha Jean, Québec
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim

Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2017-07

Sur proposition de Mme Natacha Jean, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouter le point à la 3DG) 1 : Nomination du directeur général et trésorier
- Ajouter un point à divers : Félicitations à un membre du personnel de la CMQ
- Reporter le point 3AT) 12 : Appui aux recommandations de l'Ordre des architectes

Adoptée

Nomination du directeur général et trésorier

Résolution n° C-2017-08

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De nommer M. Robert Masson à titre de directeur général et trésorier de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ;
- D'approuver le contrat de travail entre la CMQ et M. Robert Masson, et autoriser le président et la secrétaire corporative à le signer.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Direction générale

Adoptée

Désignation d'un membre au sein du comité directeur de l'entente agroalimentaire

Résolution n° C-2017-09

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Laurent Proulx, il est unanimement résolu :

- De désigner M. Jean Pierre Turcotte à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec au sein du comité directeur formé dans le cadre de l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019 à intervenir.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Direction générale

Adoptée

Signature d'une entente avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Résolution n° C-2017-10

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le directeur général et trésorier de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une entente avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries à titre de bénéficiaire de l'Instance régionale de concertation de la Capitale-Nationale (IRC-CN) afin de lui remettre la somme de 220 400 \$ plus intérêts afin qu'elle poursuive les actions entreprises en matière de persévérance et de réussite scolaire.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Direction générale

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Autorisation de décaissement pour le règlement d'emprunt

Résolution n° C-2017-11

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec a adopté le règlement d'emprunt n° 2013-63 pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine;

ATTENDU QUE l'article 3 de ce règlement prévoit que la somme totale de l'emprunt est décaissée en 5 versements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu de demander au ministre des Finances le versement pour la quatrième année correspondant à la somme de 1 250 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Modification du Règlement établissant le programme du partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61

Résolution n° C-2017-12

CONSIDÉRANT le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le Règlement n° 2012-61 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution;

En CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement n° 2017-82 modifiant le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Modification du Règlement constituant un Fonds de développement métropolitain n° 2013-62

Résolution n° C-2017-13

CONSIDÉRANT le Règlement constituant un Fonds de développement métropolitain n° 2013-62 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le Règlement n° 2013-62 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement n° 2017-83 modifiant le Règlement constituant un Fonds de développement métropolitain n° 2013-62 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Ratification d'une résolution relative à la désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et ses modifications

Résolution n° C-2017-14

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De ratifier la résolution n° 2017-0901-21 de la Ville de Château-Richer nommant M. Mathieu Leclerc-Pelletier responsable de l'application et de l'administration du RCI n° 2016-74 et ses amendements pour la Ville de Château-Richer.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Protocole d'entente CMQ-municipalités

Résolution n° C-2017-15

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président du conseil ou le vice-président du comité exécutif et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à signer, dans le cadre du financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine, des protocoles d'ententes à intervenir pour ces projets, le tout conditionnellement à l'acceptation du deuxième avenant au protocole CMQ-MAMOT :
 - le parc linéaire de la rivière du Berger (Ville de Québec)
 - le parc linéaire de la rivière Beauport (Ville de Québec)
 - le parc naturel du mont Bélair (Ville de Québec)
 - la base de plein air de Sainte-Foy (Ville de Québec)
 - le parc riverain du Château-d'Eau (Ville de Québec)
 - le parc de la Pointe-De la Martinière (Ville de Lévis)
 - la Grande plée Bleue (Ville de Lévis)
 - le parc des Chutes-de-la-Chaudière (Ville de Lévis)
 - le parc de la rivière Etchemin (Ville de Lévis)
 - le parc riverain à L'Ange-Gardien (Municipalité de L'Ange-Gardien)
 - le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré (Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré)
 - le raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopite Jacques-Cartier-Portneuf (MRC de La Jacques-Cartier)
 - l'interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier et de la Ville de Québec (MRC de La Jacques-Cartier)

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Rapport 2016 de suivi du protocole d’entente

Résolution n° C-2017-16

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport annuel 2016 de suivi du protocole d’entente sur la Trame verte et bleue métropolitaine daté de mars 2017;
- D’autoriser la direction générale ou la secrétaire corporative à transmettre le rapport au ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue – Raccordement la Liseuse - Vélopite – Cession des droits

Résolution n° C-2017-17

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

- Que la Communauté métropolitaine de Québec consente à l’entente intermunicipale à intervenir entre la MRC de La Jacques-Cartier et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la mise en œuvre du projet de « Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopite Jacques-Cartier-Portneuf » le tout conditionnellement à l’acceptation de l’entente par la MRC et par la Ville.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue – Raccordement la Liseuse - Vélopite – Cession des droits

Résolution n° C-2017-18

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

- Que la Communauté métropolitaine de Québec consente à l'entente intermunicipale à intervenir entre la MRC de La Jacques-Cartier et la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury pour la mise en œuvre du « Projet cyclable reliant la Ville de Québec au parc national de la Jacques-Cartier en passant par le boulevard Talbot à Stoneham » le tout conditionnellement à l'acceptation de l'entente par la MRC et par la Ville.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue – Raccordement la Liseuse - Vélopite – Cession des droits

Résolution n° C-2017-19

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

- Que la Communauté métropolitaine de Québec consente à l'entente intermunicipale à intervenir entre la MRC de La Jacques-Cartier et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval pour la mise en œuvre du « Projet cyclable reliant la Ville de Québec, secteur Beauport, au parc Richelieu, à Sainte-Brigitte-de-Laval, en passant par l'avenue Sainte-Brigitte » le tout conditionnellement à l'acceptation de l'entente par la MRC et par la Ville.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ relatif à une demande pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (prolongement d'une piste cyclable) sur le territoire de la Ville de Lévis dans le secteur du chemin des Forts – Dossier n° 414079

Résolution n° C-2017-20

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'égard de la demande pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (prolongement d'une piste cyclable) d'une partie du lot 2359728, d'une superficie de 2 730 m², localisée dans le secteur du chemin des Forts à Lévis, pour relier de façon sécuritaire deux réseaux cyclables/motoneiges puisque cette

exclusion n'a pas d'impact sur le territoire agricole et qu'elle permet de contribuer à l'attractivité du territoire métropolitain;

- De transmettre copie de la présente résolution, du rapport décisionnel ainsi que de ses annexes à la CPTAQ et à la Ville de Lévis.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion sur le territoire de la Ville de Lévis dans le secteur du chemin Olivier – Dossier n° 414186

Résolution n° C-2017-21

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De réitérer l'appui favorable de la Communauté métropolitaine de Québec à l'égard de la demande d'exclusion de la zone agricole de la Ville de Lévis n° 414186 pour les lots 1963247-P, 1963946-P, 3472980-P, 5061875-P et 5613481 du cadastre du Québec dans le secteur du chemin Olivier à Lévis, d'une superficie de 6,07 ha, formulé lors de la demande d'exclusion 365092, le 17 juin 2010 (C2010-37);
- De transmettre copie de la présente résolution, du rapport décisionnel ainsi que de ses annexes à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ainsi qu'à la Ville de Lévis.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion sur le territoire de la Ville de Lévis dans le secteur du chemin Harlaka – Dossier n° 414598

Résolution n° C-2017-22

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De réitérer l'appui favorable de la Communauté métropolitaine de Québec à l'égard de la demande d'exclusion de la zone agricole de la Ville de Lévis n°414598 pour une partie des

PROCÈS-VERBAL

-9-

lots 4960136, 4960138 et 4960140 du cadastre du Québec dans le secteur du chemin Harlaka à Lévis, d'une superficie de 10,21 hectares, formulé lors de la demande d'exclusion 365092, le 17 juin 2010 (C-2010-37);

- De transmettre copie de la présente résolution, du rapport décisionnel ainsi que de ses annexes à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ainsi qu'à la Ville de Lévis.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion sur le territoire de la Ville de Lévis dans le secteur de la rue Napoléon-Hébert – Dossier n° 414611

Résolution n° C-2017-23

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De réitérer l'appui favorable de la Communauté métropolitaine de Québec à l'égard de la demande d'exclusion de la zone agricole de la Ville de Lévis n° 414611 concernant une partie des lots 1962370 et 2871590 du cadastre du Québec dans le secteur de la rue Napoléon-Hébert, d'une superficie approximative de 30,62 hectares, formulé lors de la demande d'exclusion 365092, le 17 juin 2010 (C-2010-37);
- De transmettre copie de la présente résolution, du rapport décisionnel ainsi que de ses annexes à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ainsi qu'à la Ville de Lévis.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion sur le territoire de la Ville de Lévis dans le secteur de la rue des Dahlias - Dossier n° 414820

Résolution n° C-2017-24

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De réitérer l'appui favorable de Communauté métropolitaine de Québec à l'égard de la demande d'exclusion de la zone agricole de la Ville de Lévis n° 414820 concernant une partie des lots 2 845 943, 2 845 932 et 2 845 933 du cadastre du Québec dans le secteur de la rue des Dahlias, d'une superficie approximative de 3,67 hectares, formulé lors de la demande d'exclusion 365092, le 17 juin 2010 (C2010-37);
- De transmettre copie de la présente résolution, du rapport décisionnel ainsi que de ses annexes à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ainsi qu'à la Ville de Lévis.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le Règlement n° R.A.V.Q. 1092 de l'agglomération de Québec modifiant le Règlement n° 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la création d'une aire urbaine à même une aire de commerce majeur située près de l'intersection des avenues Joseph-Giffard et Joseph-Casavant

Résolution n° C-2017-25

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement n° R.A.V.Q. 1092 modifiant le Règlement n° 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la création d'une aire urbaine à même une aire de commerce majeur située près de l'intersection des avenues Joseph-Giffard et Joseph-Casavant adopté par l'agglomération de Québec;
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre au conseil d'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre au conseil d'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de Règlement RV-2017-16-64 de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2017-26

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Michel Patry, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis que le projet de règlement RV-2017-16-64 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé est conforme aux objectifs et stratégies poursuivis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec;
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le Règlement n° 2016-02 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans

Résolution n° C-2017-27

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement n° 2016-02 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans, adopté par la MRC le 1^{er} février 2017;
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à la MRC de L'Île-d'Orléans le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à la MRC de L'Île-d'Orléans copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PMGMR

Résolution n° C-2017-28

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'abolir le comité de suivi et de révision du PGMR (comité d'orientation) en date de ce jour.
- De mettre en place une Table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PGMR, formée des représentants suivants :
 - Mme Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
 - Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
 - M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
 - Mme Dominique Tanguay, conseillère de la Ville de Québec
 - M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
 - Mme Suzanne Verreault, conseillère de la Ville de Québec et présidente du comité de vigilance de l'incinérateur
 - M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Environnement

Adoptée

Félicitations à un membre du personnel de la CMQ

Résolution n° C-2017-29

Les membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) tiennent à féliciter et remercier M. Benoît Massicotte, coordonnateur aux communications et à la planification, pour son engagement et sa contribution professionnelle au sein de la CMQ au cours des 13 dernières années. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2017-30

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

-13-

Les résolutions C-2017-07 à C-2017-30 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE